

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n° 22 – 13 juillet 2022

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



MAÏS

Stade : floraison

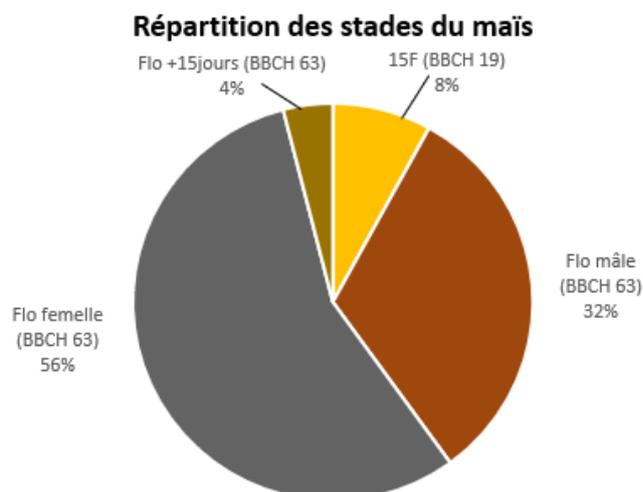
Pyrale : le pic de vol semble avoir été atteint la semaine dernière. Le nombre de capture est en baisse par rapport à la semaine dernière. Des pontes fraîches sont signalées sur 3 parcelles.

Pucerons : les deux types de pucerons sont signalés en faible proportion

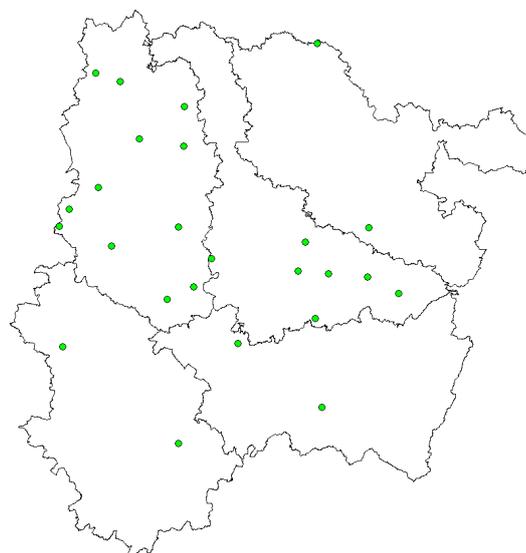
[FOCUS POPILLA JAPONICA](#)

1 Stade des cultures

25 parcelles ont été observées cette semaine. La floraison est engagée sur la quasi-totalité des parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées



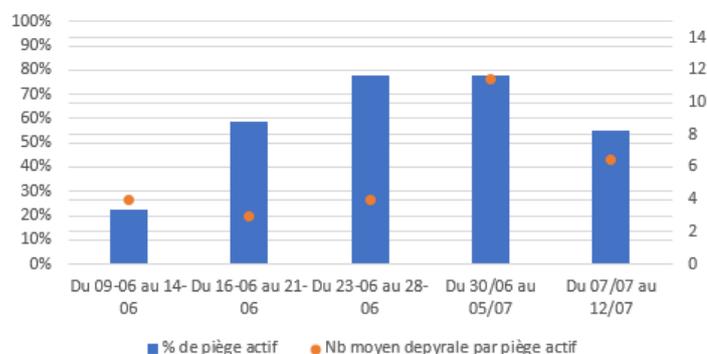
2 Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

Se référer au BSV n°17 du 9 juin 2022 pour plus de détails sur la description du ravageur.

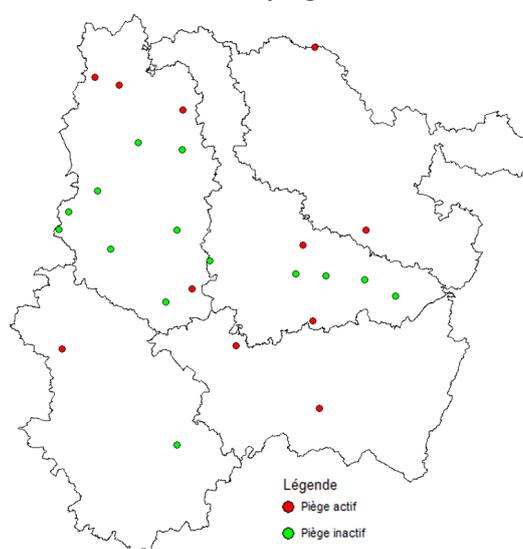
a. Suivi du vol

Sur les 20 pièges à phéromones relevés cette semaine, 11 ont été actifs avec des niveaux de captures allant de 1 à 26 pyrales piégées (avec en moyenne 6.5 pyrales/piège actif).

Dynamique des captures de pyrale



Localisation des pièges actifs



b. Seuil indicatif de risque

En parcelle, le seuil indicatif de risque est de 10% de plantes porteuses d'ooplaques (pontes). Pour cette semaine, des pontes fraîches ont été observées sur trois parcelles sans dépasser le seuil de risque :

- 0.5% de plantes porteuses d'ooplaque à Rancourt-sur-Ornain (55)
- 2% de plantes porteuses d'ooplaque à Montigny (54)
- 6% de plantes porteuses d'ooplaque à Anthelupt (54)

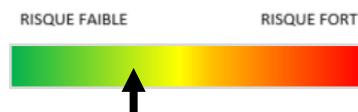
c. Analyse de risque

Le nombre de captures enregistré cette semaine confirme que le pic de vol a été atteint la semaine dernière (on passe de 78% de pièges actifs la semaine dernière à 55% cette semaine, et le nombre de pyrale/piège actif est passé de 11 à 6.5).

Il convient de surveiller l'apparition :

- des premiers individus dans les pièges
- de pontes fraîches qui peuvent survenir 2 à 3 jours après la sortie des femelles.

Le risque pyrale est faible dans une majorité de situations, même s'il peut être élevé dans des situations à risque (maïs grain sur précédent maïs grain / historique parcellaire de dégâts de pyrale...).



Ostrinia nubilalis / PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.

Méthodes alternatives :

- Les trichogrammes (*Trichogramma brassicae*) sont des micro-hyménoptères parasitoïdes qui pondent dans les œufs de pyrales limitant ainsi les dégâts causés par ce ravageur. Leur application se fait en début de vol de papillons de pyrale pour viser les premières pontes. Le lâcher des trichogrammes peut se faire par drone, offrant un gain de temps par rapport à une application manuelle.
- Le broyage des résidus du maïs limite la survie des larves notamment pour les parcelles présentant de fortes populations larvaires à l'automne. Cette méthode prophylactique présente un intérêt à l'échelle de la petite région agricole, et pas seulement à la parcelle.

3 Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*)

a. Observation

Pour cette semaine d'observation :

- Les pucerons *Metopolophium dirhodum* ont été observés sur 4 parcelles avec à chaque fois entre 1 et 10 pucerons en moyenne par plantes.
- Les pucerons *Sitobion avenae* ont été observés sur 4 parcelles avec une infestation comprise entre 1 et 10 pucerons/plante.

b. Seuil indicatif de risque

Seuil de nuisibilité	<u><i>Metopolophium dirhodum</i></u>		<u><i>Sitobion avenae</i></u>
		Nuisibilité élevée sur jeunes maïs (salive toxique)	
	4-6F	10 pucerons/plante	>800 pucerons/plante
	6-8F	20-50 pucerons/plante	
	8-10F	50-100 pucerons/plante	
	>10F	200 pucerons/plante	

c. Analyse de risque

Les parcelles où sont signalés ces pucerons sont à des stades supérieur à 10 feuilles. Nous sommes donc bien en dessous du seuil de risque, pour cette semaine et pour les deux types de pucerons. Pensez à surveiller l'apparition d'individus sur végétation ainsi que l'arrivée des auxiliaires (chrysopes, coccinelles, syrphes notamment) dont l'aide peut être substantielle.



Focus *Popillia japonica* - le hanneton japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les **organismes de quarantaine prioritaires** par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne.

Il n'a **pas encore été détecté en France** mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.

L'insecte est qualifié **d'auto-stoppeur** car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.



Ce scarabée est également **très polyphage**, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, ... Les larves font quant à elles beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...).

L'insecte peut être confondu avec d'autres coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Toutefois, il est facilement reconnaissable par **la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen**. Sa taille va de **8 à 10mm**.

Les fiches ci-dessous vous permettent d'accéder à un descriptif complet de cet insecte :

- [Fiche diagnostic *Popillia japonica*](#) (format pdf - 9.9 Mo - 30/07/2021) ;
- [Note nationale BSV : *Popillia japonica*](#) (format pdf - 1.2 Mo - 30/07/2021) ;
- [Informations d'Ephytia sur le scarabée japonais](#).

Que faire en cas de suspicion du scarabée japonais ?

[Procédure de signalement sur l'application Agiir](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".